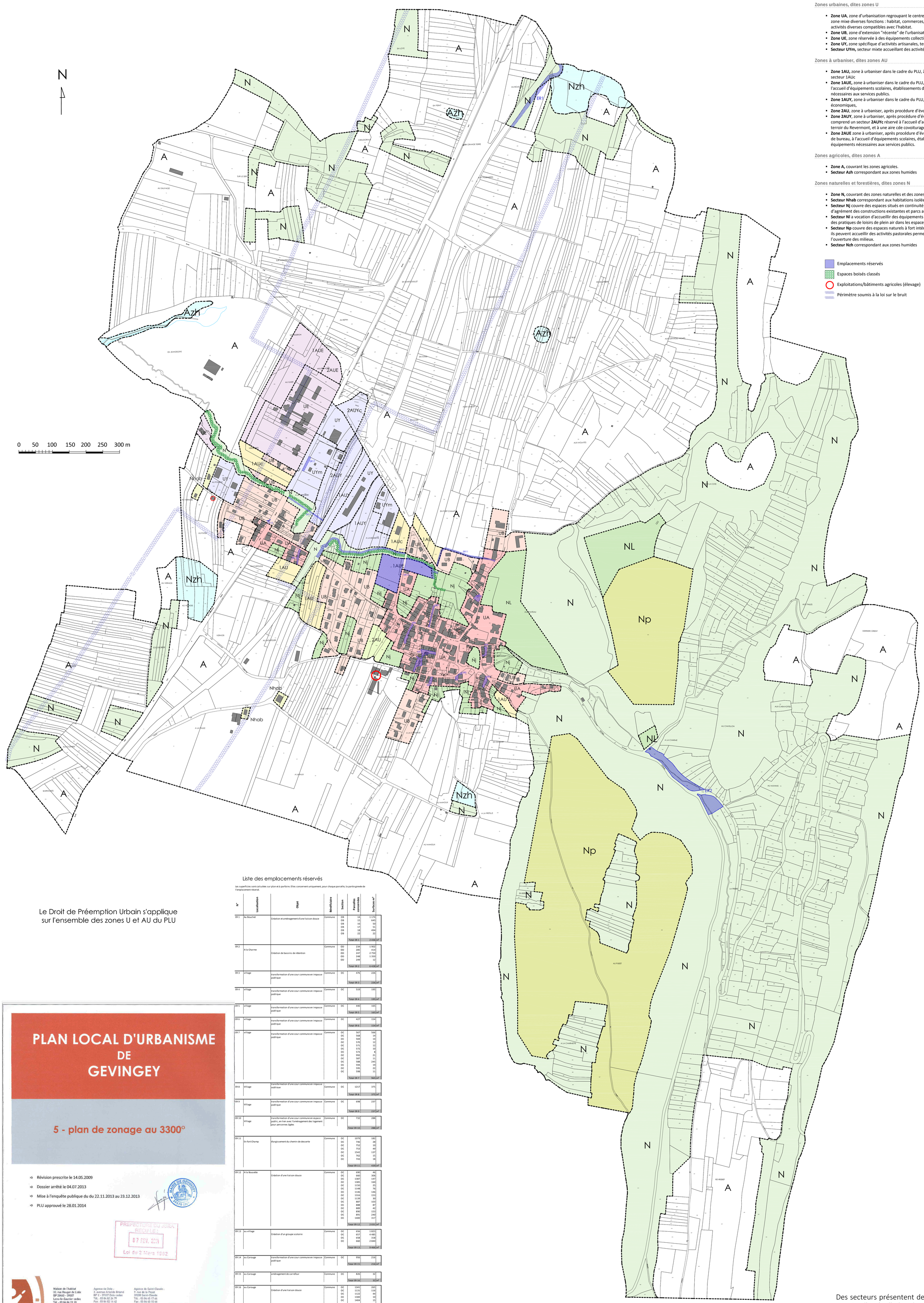

Zones urbaines, dites zones U

- **Zone UA**, zone d'urbanisation regroupant le centre ancien et les extensions récentes. Cette zone mixe diverses fonctions : habitat, commerces, services, équipements collectifs, activités diverses compatibles avec l'habitat.
- **Zone UB**, zone d'extension "récente" de l'urbanisation.
- **Zone UE**, zone réservée à des équipements collectifs.
- **Zone UY,** zone spécifique d'activités artisanales, tertiaires et/ou industrielles.
- **Secteur UYm,** secteur mixte accueillant des activités et de l'habitat lié aux activités

Zones à urbaniser, dites zones AU

- **Zone 1AU,** zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à dominante d'habitat, elle comprend un secteur 1AUc
- **Zone 1AUE,** zone à urbaniser dans le cadre du PLU, destinée à des activités de bureau, à l'accueil d'équipements scolaires, établissements de formations, et autres équipements nécessaires aux services publics.
- **Zone 1AUY,** zone à urbaniser dans le cadre du PLU, destinées à l'accueil d'activités économiques,
- **Zone 2AU**, zone à urbaniser, après procédure d'évolution du PLU, sans vocation préétablie,
- **Zone 2AUY**, zone à urbaniser, après procédure d'évolution du PLU, à vocation d'activité, comprend un secteur **2AUYc** réservé à l'accueil d'activités commerciales valorisant le terroir du Revermont, et à une aire cde covoiturage.
- **Zone 2AUE** zone à urbaniser, après procédure d'évolution du PLU, destinée à des activités de bureau, à l'accueil d'équipements scolaires, établissements de formations, et autres équipements nécessaires aux services publics.

Zones agricoles, dites zones A

- **Zone A,** couvrant les zones agricoles.
- **Secteur Azh** correspondant aux zones humides

Zones naturelles et forestières, dites zones N

- **Zone N,** couvrant des zones naturelles et des zones forestières.
- **Secteur Nhab** correspondant aux habitations isolées
- **Secteur Nj** couvre des espaces situés en continuité immédiate de l'urbanisation, espaces d'agrément des constructions existantes et parcs arborés
- **Secteur Nl** a vocation d'accueillir des équipements et constructions liés ou nécessaires à des pratiques de loisirs de plein air dans les espaces naturels
- **Secteur Np** couvre des espaces naturels à fort intérêt écologique en cours d'enfrichement, ils peuvent accueillir des activités pastorales permettant de maintenir ou de retrouver l'ouverture des milieux.
- **Secteur Nzh** correspondant aux zones humides

Emplacements réservés

Espaces boisés classés

Exploitations/bâtiments agricoles (élevage)

Périmètre soumis à la loi sur le bruit

Le Droit de Préemption Urbain s'applique sur l'ensemble des zones U et AU du PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME DE GEVINGEY

5 - plan de zonage au 3300°

- Révision prescrite le 14.05.2009
- Dossier arrêté le 04.07.2013
- Mise à l'enquête publique du du 22.11.2013 au 23.12.2013
- PLU approuvé le 28.01.2014

MAIRIE DE GEVINGEY 39570 JURA

PREFECTURE DU JURA
REÇU LE :
07 FEV. 2014
Loi du 2 Mars 1982

JURA Habitat

Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Lisle
BP 20460 – 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 19
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 – 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 66

E-mail : contact@jurahabitat.fr – www.jurahabitat.fr

Association régie par la loi 1901. - Affiliée aux Fédérations Nationales HLM - SCIL - PACT-ARIM
Code APE 913E – N° de SIRET : 770 396 796 00063

Liste des emplacements réservés

Les superficies sont calculées sur plan et à parfaire. Elles concernent uniquement, pour chaque parcelle, la partie grevée de l'emplacement réservé.

N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Section	Parcelles concernées	Surfaces m²
ER 1	Au Bouchet	Création et aménagement d'une liaison douce	Commune	OB	14	1 174
				OB	15	645
				OB	16	50
				OB	17	51
				OB	18	494
				OB	22	22
					Total ER 1	2 436 m²
ER 2	A la Charme	Création de bassins de rétention	Commune	OD	234	1 902
				OD	285	414
				OD	247	2 750
				OD	248	1 350
				OD	249	12
					Total ER 2	6 428 m²
ER 3	village	transformation d'une cour commune en impasse publique	Commune	OC	476	226
					Total ER 3	226 m²
ER 4	village	transformation d'une cour commune en impasse publique	Commune	OC	519	195
					Total ER 4	195 m²
ER 5	village	transformation d'une cour commune en impasse publique	Commune	OC	440	165
					Total ER 5	165 m²
ER 6	village	transformation d'une cour commune en impasse publique	Commune	OC	427	154
					Total ER 6	154 m²
ER 7	village	transformation d'une cour commune en impasse publique	Commune	OC	567	566
				OC	568	14
				OC	569	14
				OC	570	12
				OC	571	12
				OC	572	10
				OC	573	8
				OC	992	21
				OC	587	11
				OC	588	245
				OC	594	19
				OC	595	22
				OC	598	11
					Total ER 7	965 m²
ER 8	Village	transformation d'une cour commune en impasse publique	Commune	OC	1217	375
					Total ER 8	375 m²
ER 9	Village	transformation d'une cour commune en impasse publique	Commune	OC	698	237
					Total ER 9	237 m²
ER 10	Village	transformation d'une cour commune en espace public, en lien avec l'aménagement des logement pour personnes âgées	Commune	OC	732	288
					Total ER 10	288 m²
ER 11	En fort Champ	élargissement du chemin de desserte	Commune	OC	1079	182
				OC	746	28
				OC	752	10
				OC	753	49
				OC	1542	137
				OC	762	15
				OC	743	18
					Total ER 11	439 m²
ER 12	A la Bousette	Création d'une liaison douce	Commune	OC	690	46
				OC	660	306
				OC	1387	147
				OC	1385	160
				OC	1150	25
				OC	1148	76
				OC	1146	146
				OC	1316	153
				OC	1139	30
				OC	887	103
				OC	888	87
				OC	889	42
				OC	890	153
				OC	891	240
				OC	1400	317
					Total ER 12	2 031 m²
ER 13	au village	Création d'un groupe scolaire	Commune	OC	656	1 823
				OC	657	4 485
				OC	658	318
				OC	660	2 840
					Total ER 13	9 466 m²
ER 14	au Carouge	transformation d'une cour commune en impasse publique	Commune	OC	956	216
					Total ER 15	216 m²
ER 15	au Carouge	aménagement de carrefour	Commune	OC	826	32
					Total ER 16	32 m²
ER 16	au Carouge	Création d'une liaison douce	Commune	OC	1341	265
				OC	1131	116
				OC	1122	44
				OC	1300	10
				OC	1404	15
					Total ER 17	450 m²
ER 17	au Carouge	Aménagement de l'arrêt de bus	Commune	OC	837	305
					Total ER 18	305 m²
					Superficie totale des emplacements réservés	24 408 m²

Des secteurs présentent des risques de mouvement de terrain d'après l'atlas des risques géologique dans le Jura et des risques inondations. Se reporter à l'annexe 12 carte des risques naturels